



## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 16 décembre 2021**

*Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales*

**L'an deux mil vingt-et-un, le 16 décembre, à 20 heures 00,**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales le 10 décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de la commune, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GRANGE, Maire.

**PRESENTS : 18**

**ABSENTS EXCUSES : 5**

**ABSENTS : /**

**xxxxxx**

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

1. Adopté les modalités de mise en application des 1 607 heures dans la collectivité de SAVIGNEUX, ainsi que le règlement du temps de travail
2. Approuvé la mise en place du dispositif des titres restaurant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022
3. Décidé de la modification du tableau des effectifs : création et suppression d'emplois
4. Approuvé le renouvellement du Projet Educatif de Territoire (P.E.D.T.) pour la période 2022/2024
5. Emis un avis favorable à l'instauration d'un tarif de vacations funéraires
6. Entériné la liste des travaux en régie au titre de 2021
7. Approuvé la Décision Modificative n° 6
8. Entériné les réalisations 2021 : Autorisation de programmes et crédits de paiement/Pleuvev
9. Autorisé le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2022
10. Autorisé le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget annexe MSP 2022
11. Autorisé le versement d'un acompte exceptionnel pour la crèche « les Fripouilles » avant le vote du budget
12. Emis un avis favorable à la nomination de la voie « Impasse de l'Etang ».

Le Maire,

Jean-Marc GRANGE